

INTERVENTION 2014

SUJET : VOTE DE LA LOI DE DÉSAFFECTATION RUE PRINCESSE ALICE

« Avant tout, je tiens à dire que je suis assez choqué d'entendre un flot de critiques permanent et agressif envers la Direction de la SBM. Je suis bien conscient que des choses doivent être améliorées, voire changées ; la SBM est une entreprise ancienne qui doit s'adapter au monde nouveau dans toutes ses composantes. Lorsque l'on considère sa fonction historique et les multiples pressions qu'elle subit, la difficulté de mettre en œuvre ce changement doit être au moins reconnue et certainement pas sapée. L'Etat, actionnaire principal, porte une responsabilité essentielle dans cette refondation et j'aurais aimé l'entendre soutenir plus fermement ce qui fut, je le rappelle, le choix du Souverain !

J'en reviens à la Loi qui nous occupe ce soir.

Ne pas voter aujourd'hui cette loi de désaffectation aurait des conséquences gravissimes non seulement pour la bonne réalisation de ce projet, vital pour le développement, et même, le sauvetage financier de la SBM, mais aussi pour le devenir de l'opération Testimonio 2, indispensable au logement des monégasques mais aussi au cadre de vie en Principauté avec la création d'un parking de dissuasion à l'entrée est de notre Pays.

Je ne peux donc que voter en faveur de ce projet de loi.

Je vous remercie pour votre attention. »

Jean-Louis Grinda